

Appel à projets 2025/2026

Le Comité Régional Handisport Bourgogne-Franche-Comté et Société Générale, représenté par SG GRAND EST s'associent pour accompagner les clubs et comités Handisport, dans une de leurs actions.

Cet appel à projets s'inscrit dans la volonté de soutenir des initiatives d'animation territoriale en récompensant des projets à différents niveaux de la Fédération Française Handisport.

Pour quoi ?

Une enveloppe de **2500 euros** est allouée pour des projets portés par les structures affiliées et à jour de leurs cotisations et répartie comme suit :

- **1250 euros** pour **1** projet en Bourgogne
- **1250 euros** pour **1** projet en Franche-Comté

Types de projets éligibles :

- Développement d'activités sportives, d'événements en réel ou digital
- Achat de matériels et d'équipements mutualisables pour la pratique Handisport, notamment dans le cadre d'un projet de développement
- Formations spécifiques handisport ou d'ordre général (administratif, gestion, prévention par exemple...) au bénéfice des cadres, techniciens, agents et bénévoles pour répondre à des besoins de développement ou d'encadrement.

Une attention particulière sera accordée aux projets qui concernent les publics jeunes ou féminins et/ou sur la thématique de la lutte contre les violences (violences physiques, verbales, sexuelles, harcèlement, discrimination, ...)

N.B. : les projets de soutien individuel d'athlètes handisport ne seront pas étudiés.

Les projets pouvant être présentés devront être réalisés entre le 1er septembre 2025 et le 30 juin 2026.

Avantages :

Un soutien financier de la part de SG GRAND EST à hauteur de 1250 euros par projet sera versé au Comité Régional Handisport Bourgogne-Franche-Comté afin de récompenser les 2 projets retenus.

Le versement définitif aux bénéficiaires est donc à la charge du Comité Régional.

Calendrier :

1. Période d'éligibilité des projets : du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026
2. Phase de recueil des dossiers jusqu'au 30 octobre 2025

Chaque projet devra être envoyé par mail à l'aide du formulaire joint au Comité Régional Handisport Bourgogne-Franche-Comté par mail à l'adresse bfc@handisport.org

Un seul projet est autorisé par structure dans la limite des délais et éléments indiqués ci-dessus.

3. Phase de sélection et jury : du 30 octobre 2025 au 30 novembre 2025

Les projets seront étudiés par le Comité Régional Handisport Bourgogne Franche-Comté.

Sur les critères suivants : pertinence et originalité du projet, force de déploiement. Le jury prendra soin d'étudier les projets en tenant compte de la taille de la structure porteuse du projet : club, section ou Comité Départemental.

4. L'annonce des résultats aura lieu entre le 1er et 15 décembre 2025.
5. Versement de la subvention : Le versement se réalisera en 2 temps :
 - Acompte de 625 euros à l'annonce du résultat (entre le 1^{er} et 15 décembre)
 - Solde dans les 15 jours maximum après la date de réalisation conditionné à :
 - La réalisation effective du projet
 - L'invitation du contact SG GRAND EST et du représentant du Comité régional à l'événement récompensé
 - L'envoi d'un bilan qualitatif et financier
 - L'envoi de justificatifs de la mention du soutien de SG GRAND EST dans la cadre de l'action (photos, logo sur communication, ...)

Attention : sans la preuve de la réalisation effective du projet soutenu dans les 15 jours après ce dernier et l'envoi du bilan qualitatif et financier, le comité régional handisport ne versera pas de solde et se verra dans l'obligation de demander le remboursement de l'acompte versé.

Pour toute question concernant cet appel à projets 2025/2026, vous pouvez écrire, selon la nature de votre interrogation au Comité Handisport Bourgogne Franche-Comté : bfc@handisport.org

Annexe :

Appel à candidature à remplir